

RÉSOLUTION
Création d'un poste de Trésorier
Modification de la composition du Comité des finances

CONSIDÉRANT que la vérification des états financiers s'effectue sous la forme d'une mission d'examen, tel que décidé lors de l'Assemblée générale annuelle du 18 août 2017,

CONSIDÉRANT l'importance pour l'AQDFL de se munir de moyens complémentaires de protection, de contrôle, de suivi et de décision quant à ses finances et sa situation économique,

Il est suggéré de créer un poste de Trésorier et de modifier la composition du Comité des finances telle qu'écrite à l'article 7.2. de la dernière version des Statuts et règlements de l'AQDFL « L'ensemble des directeurs forme le comité des finances. Il leur incombe d'assurer la pérennité de l'Association ».

Il est résolu que :

Le 2^{ème} Vice – président agit en tant que Trésorier.

Le Trésorier a pour rôles et devoirs :

- Exercer son rôle de contrôle des aspects comptables et financiers;
- Communiquer sur la situation économique et financière auprès des instances de gouvernance et les alerter le cas échéant;
- Émettre des propositions sur la gestion et les choix financiers;
- Faire le lien entre la mission de l'Association et les besoins financiers qui en découlent pour vérifier sa faisabilité.

Le Trésorier est d'office président du comité des finances.

Le comité des Finances est formé de 6 personnes : le Trésorier, deux administrateurs, la PDG et la personne responsable de la comptabilité de l'association. Il lui incombe de prendre les mesures pour assurer la pérennité de l'association.

Montréal, le 3^e jour du mois de novembre 2017.

Il est proposé par _____, appuyé par _____, d'accepter la résolution telle que proposée.

Francis Bérubé
Président du Conseil d'administration de
l'AQDFL 2017-2018

Johanne Desrochers
Présidente-directrice générale par
intérim

